

DECRET N°70-163/CP/SGG

du 15 Juillet 1970

portant nomination de Mr Bruno SASSE,
Attaché d' Administration Universitaire,
en qualité de Délégué du Gouvernement,
Chef de la Circonscription Urbaine d'Abomey.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un
Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte
du Conseil Présidentiel ;
VU la Loi N°64-17 du 11 août 1964 sur l'Organisation
Municipale ;
VU la Loi N°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles
relatives à l'organisation générale de l'Administration
Publique ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant
formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°41/PC/SGG du 16 avril 1964, fixant la
liste des emplois ou charges pour lesquels la
nomination est laissée à la discrétion du
Gouvernement et le décret N°70-122/CP/SGG du
5 juin 1970 qui l'a complété ;
VU le Décret N°113/PR/MAIS du 17 avril 1968, portant
nomination du Délégué du Gouvernement, Chef de
l'Administration Urbaine d'Abomey ;

D E C R E T E :

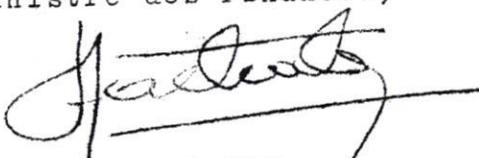
Article 1er - Mr Bruno SASSE, Attaché d'Administration Universitaire,
est nommé Délégué du Gouvernement, Chef de la Circonscription
Urbaine d'Abomey.

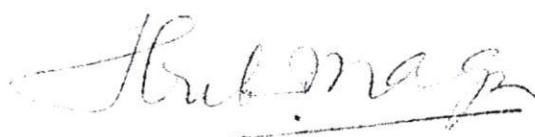
Article 2 - Le présent décret qui abroge le décret N°113/PR/MAIS
du 17 avril 1968 susvisé, aura effet à compter de la date de
prise de service de l'intéressé et sera publié et communiqué
partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 15 Juillet 1970

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances,


Pascal CHABI KAO


Hubert MAGA

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 -
MIS 4 - DAI 6 - Intéressés 2 -
Ministères 11 - CS 6 - CES 5 -
SGG 4 - Préfet du Zou 2 - DI 8
s/Préfet d'Abomey 1 - Circ. Urb.
d'Abomey 2 - DFP + s/dtions 6
DB-CW-DC-DN-DCCT-IAA-IGF-JORD 8
Gde . DEP-DGAJL-Dtion St.6